*Fait à Beauvais le 11/03/2020.*

*Enquête publique. Décision du Tribunal Administratif d'Amiens du 3 décembre 2019.*

*Arrêté de Monsieur le Préfet de l’Oise du 16 décembre 2016.*

*Objet : Enquête préalable à la Déclaration d’Intérêt Général présentée par la commune de Pierrefonds au titre de l’article L.211.7 du code de l’environnement* *pour la mise en place d’un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l’échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds.*

*Procès-verbal de synthèse*

*Madame le Maire de Pierrefonds,*

*Je vous remercie, j’ai bien reçu votre complément de réponse (courriel du 11/03/2020) au procès-verbal de synthèse. Il apporte des réponses à certaines questions soulevées dans les observations, propositions et contrepropositions du public.*

*Je vous remercie de compléter votre réponse sur les points suivants :*

1. *Observations n°8 formulées par l’agriculteur Monsieur Ferté.*

*Bassin BV3*

*« Certains tracés de talwegs semblent incompatibles avec les niveaux réels du terrain. (Les niveaux des bordures de chemins et de routes par exemple) ». Voir par exemple la zone indiquée C sur le croquis joint à son observation.*

*Pas de réponse.*

Réponse SMOA – BV3 : ce point n’a pas fait l’objet de remarque lors de l’étude. Lors de la phase de diagnostic, ALISE a relevé les axes d’écoulements préférentiels sur la base d’une prospection de terrain à l’échelle de la parcelle. À ce titre, les talwegs théoriques reportés sur la cartographie se situent dans un fuseau cohérent et justifié. En complément, l’implantation de H\_01 et H\_02 sera ajustée en concertation avec les agriculteurs concernés.

*DH11 niveau pas compatible avec le tracé du talweg ?*

*Pas de réponse.*

Réponse SMOA – HA\_11 : ce point n’a pas fait l’objet de remarque lors de l’étude. Lors de la phase de diagnostic, ALISE a relevé les axes d’écoulements préférentiels sur la base d’une prospection de terrain à l’échelle de la parcelle. À ce titre, les talwegs théoriques reportés sur la cartographie se situent dans un fuseau cohérent et justifié. En complément, l’implantation des aménagements situés au niveau de DH\_11 sera ajustée en concertation avec les agriculteurs concernés.

*Remarque du commissaire enquêteur. Périmètre de l’enquête et de l’étude présenté pour la mise en place d’un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l’échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds.*

*J’ai bien noté que ce bassin était hors périmètre et serait donc retiré du projet.*

*Je vous remercie de préciser les conséquences sur :*

* *l’objectif de réduction des risques de ruissellements d’eau pluviale et de coulée de Pierrefonds*

Réponse SMOA : le retrait des aménagements situés en dehors des limites communales de Pierrefonds ne modifie pas sensiblement l’objectif de réduction des risques de ruissellements. Les aménagements situés en aval compenseront l’absence de dispositif (bande enherbée, haie, fascine, ..) en tête de bassin (faible débit en point haut).

* *et si les aménagements qui étaient prévus sont situés sur le domaine public ou sur le domaine privé.*

Réponse SMOA : les aménagements situés en dehors des limites communales sont localisés au niveau des :

* secteur d’action n°5 :
  + HA\_19 : Morienval, secteur privé (page. 36)
  + SC\_01 : Morienval, secteur privé (page. 36)
* secteur d’action n°6 :
  + NO\_01 : Morienval, secteur privé (page. 38)
  + NO\_02 : Morienval, secteur privé (p. 38)
  + NO\_03 : Morienval, secteur public (p. 38)
* secteur d’action n°7 :
  + BE\_05 : Saint-Etienne-Roilaye, secteur privé (page. 40)
  + FA\_01 : Saint-Etienne-Roilaye, secteur privé (p. 40)
  + SA\_01 : Saint-Etienne-Roilaye, secteur public (p. 40)
  + SA\_02 : Saint-Etienne-Roilaye, secteur privé (p. 40)

1. *Remise du rapport de synthèse.*

*Le rapport de synthèse doit être remis théoriquement le 15 mars 2020. Compte-tenu du retard dû aux différents échanges sur les réponses au procès-verbal de synthèse, je souhaite remettre le rapport le 19 mars 2020 au lieu du 15 mars 2020.*

*Je vous remercie de me donner votre accord pour ce report de 4 jours.*

Réponse SMOA : accord pour remise du rapport le 19 mars 2020.

*Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations*

*Une copie sera adressée le11 mars 2020 par courriel à la DDT (Monsieur Willemet), à Monsieur Deschamps (SMOA) et au bureau d’études ALISE qui a rédigé la réponse au PV de synthèse.*

*Le commissaire - enquêteur*

*Yves MOREL*